

## CSARR–2018

---

La version 2018 du CSARR remplace la version 2017 du CSARR. En dehors de la suppression du modulateur BN cette version garde tous les autres codes de la version 2017. D'autres évolutions étaient prévues pour la version 2018 du CSARR ; toutefois ces évolutions étant encadrées et dépendantes de la nouvelle version de classification GME, n'ont pas été mises en œuvre en 2018, en raison du report de la nouvelle version de classification.

La version 2018 du CSARR comporte 2 parties : le *Guide de lecture et de codage* et la *Partie analytique*. Elle sera publiée au Bulletin officiel sous forme d'un numéro spécial 2018 / 3 bis

Une version à imprimer de ces deux parties est publiée, en format PDF.

La Partie analytique avec son sommaire est également publiée en format Excel.

Un fichier complémentaire apportant des informations techniques supplémentaires est également publié en format Excel.

Enfin un fichier en format Excel, appelé EXTRACT\_MODIF\_CSARR, présente uniquement les différences entre la version 2017 et la version 2018.

Les évolutions du CSARR découlent des informations transmises par les utilisateurs. Elles ont été proposées en comité des experts du CSARR et validées par le comité de suivi du CSARR.

### ***Évolutions du Guide de lecture***

Pour la version 2018 le Guide de lecture est modifié :

- La composition de la structure de maintenance du CSARR est intégrée au guide de lecture, après la liste des experts ayant contribué aux travaux initiaux du CSARR.
- Des informations complémentaires ont été ajoutées au sousparagraphe qui décrit la notion de caractère « individuel » ou « collectif » d'un acte CSARR, dans le paragraphe 1.4.5 Particularité de rédaction.
- Au paragraphe 1.5, la présentation des notes de titre et de libellés a été réorganisée avec la suppression des titres des paragraphes 1.5.2 Notes d'utilisation et 1.5.5 Notes explicatives.
- Au sousparagraphe 3.3.2.1, des précisions sont apportées pour le codage des actes dont l'action est décrite avec le mot Évaluation.
- Des corrections de forme et un ajustement des exemples avec la version 2018 de la liste analytique ont également été réalisés.

- L'annexe 1 pour le système de codification des topographies a été complétée.
- L'annexe relative à l'affectation des codes extensions documentaires a été supprimée. Ils sont intégrés dans la liste analytique depuis la version 2017, dans le chapitre 12 Gestes complémentaires, modulateurs et extensions documentaires.
- L'annexe 3 Définitions a été corrigée pour être en adéquation avec la version 2018 de la liste analytique.

## **Évolutions de la Partie analytique**

### **Regroupement de subdivisions**

Suite au regroupement des paragraphes 11.01.01 (ABVQ et AIVQ) et 11.01.02 (ASVQ) en un seul paragraphe 11.01.01 pour les évaluations des AVQ (ABVQ, AIVQ et ASVQ), le titre du paragraphe 11.01.02 *Actes d'évaluation des activités relatives à la relation avec autrui* a été supprimé et trois des codes qu'il comprenait changent de rang pour appartenir au paragraphe 11.01.01. Ces codes sont :

ZGQ+015 *Évaluation finale des capacités du patient pour les activités sociales de la vie quotidienne [ASVQ] avec mise en situation*

ZGQ+286 *Évaluation intermédiaire des capacités du patient pour les activités sociales de la vie quotidienne [ASVQ] avec mise en situation*

ZGQ+099 *Évaluation initiale des capacités du patient pour les activités sociales de la vie quotidienne [ASVQ] avec mise en situation*

Le nouveau paragraphe 11.01.02 compte désormais les codes de l'ancien paragraphe 11.01.03 Autres actes d'évaluation pour les activités et la participation.

### **Radiation de modulateur**

Le modulateur *BN : Nécessité de recours à un interprète*, a été supprimé pour la version CSARR 2018. Il est proposé aux utilisateurs de décrire la notion de difficulté liée à la langue et de recours à un interprète par l'utilisation d'un code de diagnostic associé significatif (DAS) de la CIM10 : Z60.30 Difficultés liées à la langue.

### **Modification de libellé**

L'adjectif « individuel » a été supprimé des trois codes suivants :

PBR+256 *Séance de mobilisation articulaire passive*

PER+132 *Séance d'apprentissage à l'utilisation d'un fauteuil roulant ou d'un véhicule de substitution à la locomotion sur parcours aménagé prédéfini [parcours fauteuil roulant]*

PER+043 *Séance d'apprentissage à l'utilisation d'un fauteuil roulant électrique*

Introduction de la notion d'activités de base de la vie quotidienne [ABVQ] au Chapitre 11 Activité et participation. Des précisions sont apportées en matière de codage et les libellés des codes suivants ont été modifiés :

ZGQ+137 *Évaluation initiale des capacités du patient pour les activités de base de la vie quotidienne [ABVQ] avec mise en situation*  
ZGQ+046 *Évaluation intermédiaire ou évaluation ponctuelle ciblée sur une activité, des capacités du patient pour les activités de base de la vie quotidienne [ABVQ] avec mise en situation*  
ZGQ+279 *Évaluation finale des capacités du patient pour les activités de base de la vie quotidienne [ABVQ] avec mise en situation*  
ZFR+002 *Séance de réadaptation aux activités de base de la vie quotidienne [ABVQ]*

Autres libellés modifiés pour la version 2018 du CSARR :

ZZQ+085 *Évaluation des capacités sensitives et motrices pour la conduite d'un véhicule automobile sans adaptation personnalisée*  
ZZQ+291 *Évaluation des capacités sensitives et motrices pour la conduite d'un véhicule automobile avec adaptation personnalisée*  
ZDM+231 *Fabrication d'une prothèse active électrique après désarticulation d'épaule*  
ZDM+096 *Fabrication d'une prothèse active électrique après amputation partielle de main [main partielle]*  
ZZQ+140 *Évaluation du projet de vie du patient*  
ZFQ+129 *Évaluation sur le lieu d'activité avec mise en situation et analyse du comportement du patient*  
ZZM+117 *Adaptation d'appareillage pour activité professionnelle ou de loisir*

Le libellé du modulateur XH a été modifié avec le remplacement de la mention "de vie" par "d'activité":  
XH *Réalisation de l'acte sur le lieu d'activité du patient*

#### **Ajout de notes de titre**

La note de titre suivante a été ajoutée à la subdivision 11.01.02 : « *Par lieu d'activité on entend : tout lieu où le patient est susceptible d'avoir une activité tel que lieu de vie, lieu de travail, lieu d'activité de loisir* »

La note de titre suivante a été ajoutée au souschapitre 12.02 : « *Par lieu d'activité on entend : tout lieu où le patient est susceptible d'avoir une activité tel que lieu de vie, lieu de travail, lieu d'activité de loisir* ».

#### **Modifications de notes de titre**

Les notes de titres des subdivisions suivantes ont été modifiées :

- 05.02.03 *Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles de la nutrition*
- 06.01 *Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions génito-urinaires et reproductives*
- 06.02 *Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions génito-urinaires et reproductives*
- 09.01.02.02 *Actes d'évaluation pour orthèse plantaire*
- 09.02 *Actes de fabrication d'appareillage*
- 09.02.01 *Actes de fabrication de dispositif technique de compensation*
- 11 *Activité et participation*

#### **Suppression de notes de titre**

Les notes de titres des paragraphes 09.02.02 et 09.02.03 ont été supprimées, elles étaient redondantes avec les notes des sousparagraphes.

**Modification de l'affectation de la caractéristique « acte réalisable en individuel non dédié »**

Pour la version 2018 du CSARR, les actes suivants ont été affectés de la mention « possible » pour la caractéristique « individuel non dédié » :

- ALM+172 *Séance de restauration, développement et compensation de fonction exécutive par réalisation d'1 tâche élémentaire*
- ALR+201 *Séance de rééducation et/ou compensation de la négligence spatiale unilatérale par exécution d'1 tâche élémentaire*
- ALR+073 *Séance de rééducation et/ou compensation de la négligence spatiale unilatérale par exécution de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées*
- ANM+048 *Séance de restauration, développement et compensation des apraxies gestuelles par réalisation d'1 tâche élémentaire*
- ANM+201 *Séance de restauration, développement et compensation des apraxies gestuelles par réalisation de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées*
- ANM+069 *Séance de restauration, développement et compensation des apraxies gestuelles par planification et réalisation de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées*
- GKR+091 *Séance de rééducation du langage écrit*
- BLR+107 *Séance d'apprentissage de l'autonomie de déplacement d'un patient déficient visuel*
- BLR+152 *Séance d'apprentissage de la réalisation des activités de la vie quotidienne par un patient déficient visuel*
- CDR+063 *Séance de rééducation des compétences en discrimination auditive*
- GKR+156 *Séance d'apprentissage de la lecture labiale*
- ANR+283 *Séance de rééducation d'un trouble de la sensibilité superficielle et/ou profonde*
- AGR+298 *Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique centrale, en phase précoce*
- APR+036 *Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique périphérique, en phase précoce*
- AZR+199 *Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour mouvements anormaux*
- ANM+093 *Séance de restauration ou éducation analytique d'une fonction sensitive et/ou motrice du membre supérieur par réalisation d'1 tâche élémentaire*
- ANM+009 *Séance de développement d'une fonction sensitive et/ou motrice du membre supérieur par réalisation de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées*
- NKR+179 *Séance de réentraînement sensitif et/ou moteur de la marche sur tapis roulant asservi avec orthèses robotisées d'assistance, rétro-information et allègement corporel*
- ZZR+053 *Séance d'apprentissage et entraînement à l'utilisation de dispositif technique de compensation*
- ZZR+038 *Séance d'apprentissage et entraînement à l'utilisation de dispositif technique de compensation informatique ou électronique*
- MKR+226 *Séance de réapprentissage de la préhension avec orthèse*
- NKR+189 *Séance de réapprentissage de la marche avec orthèse*
- MKR+074 *Séance d'apprentissage de la préhension avec prothèse*
- NKR+266 *Séance de réapprentissage de la marche avec prothèse*

L'ensemble de ces modifications est présentée dans le fichier Excel XTRACT\_MODIF\_CSARR\_2018

### ***Présentation du fichier EXTRACT\_MODIF\_CSARR\_2018***

Il comporte 2 onglets.

Le premier onglet Présentation reprend les éléments de description du fichier.

Le deuxième onglet Extract modif CSARR 2018 contient toutes les modifications du CSARR entre la version 2017 et la version 2018.

La nature de la modification est précisée dans la colonne 6 "libellé modification", en regard de l'intitulé (titre, libellé)

Les modifications des libellés autres que de forme sont affichées en caractères roses.

Lorsqu'un libellé est modifié, mais qu'aucune de ses notes n'est modifiée, seul le libellé est mentionné. Dès lors qu'une note est modifiée, elle est présentée avec le libellé et les autres notes du libellé.

### ***Présentation du fichier complémentaire CSARR\_FINAL\_2018***

Ce fichier est destiné à faciliter l'utilisation du CSARR, il présente 3 onglets :

- l'onglet *Présentation*
- l'onglet *CSARR\_2017\_avec infos* qui reprend les informations habituelles du CSARR complétées d'informations relatives aux caractéristiques des actes, leur pondération et leur date de validité.
- l'onglet *Codes radiés* qui répertorie les codes qui ont été supprimés du CSARR avec les versions 2015 et 2016.

Les informations complémentaires apportées dans l'onglet *CSARR\_2018\_avec infos* sont :

- Notes de contenu des actes  
Les notes de contenu des actes sont introduites par la mention Cet acte comprend. Elles sont rédigées en italique et figurent habituellement au-dessous du libellé auquel elles se rapportent. Lorsqu'elles sont identiques pour un ensemble de libellés d'une subdivision, elles sont mentionnées en italique, au-dessous du titre de la subdivision et se rapportent alors à l'ensemble des libellés de la subdivision.  
Ces notes de contenu décrivent de façon non exhaustive, les principales actions élémentaires caractéristiques de l'acte selon les professionnels qui ont contribué à la construction du CSARR. Les notes de contenu ne mentionnent pas les actions obligatoires implicites dans les règles de l'art telles que : la prise de connaissance du dossier médical, les explications concernant l'acte réalisé, ou celles découlant des obligations réglementaires telles que les comptes rendus et le codage des actes.  
La note de contenu a pour objectif de guider le choix du libellé, quand cela est nécessaire, mais les différentes actions élémentaires mentionnées ne se substituent pas au libellé de l'acte proprement dit qui est le seul à devoir être codé s'il correspond à l'acte réalisé par le professionnel.
- Signalement des différences avec la version précédente pour les codes et libellés conservés
- Apport de précision de codage

Il s'agit par exemple d'une mention indiquant les actes dont le code pourrait être mentionné une fois le matin et une fois le soir si cela correspondait à leur réalisation

- Caractère dédié, non dédié  
Ces mentions sont fournies à titre indicatif, particulièrement pour la caractéristique non dédié
- Caractère collectif
- Signalement de l'appartenance à la liste des actes pluriprofessionnels : annexe 2 du guide de lecture et de codage du CSARR
- Signalement de l'appartenance à la liste des actes d'appareillage décrits en étapes
- Indication des pondérations affectées aux actes  
Remarque : les pondérations figurant en regard des actes CSARR de cette version correspondent à une transposition des pondérations affectées antérieurement aux actes du CdARR.
- Date de début de validité

Les remarques et demandes d'évolution CSARR peuvent être adressées à

[nomenclatures-de-sante@atih.sante](mailto:nomenclatures-de-sante@atih.sante)